

SEANCE DU 09 JUILLET 2014

COMPTE RENDU DU 09 JUILLET 2014

.....
PRÉSENTS : MMES et MM NAULET Loïc, COQUELIN André, GIRAUD Nadège, MARTINEAU Dominique, FABRE Claude, ROUILLIER Thérèse, ARNAUD Joseph, LOURDIN Michèle, MARTINEZ Alain, COTARD Nadine, LACOUR Luce, BETHUS Virginie, PREAUD Freddy, BROCHARD Sabine, CHAIGNEPAIN Frédéric

ABSENTS EXCUSES : RABILLE Alexandra donne pouvoir à GIRAUD Nadège
 BIRAULT Sébastien donne pouvoir à COQUELIN André
 VINCHE Daniel donne pouvoir à COTARD Nadine

ABSENTS : BEYNIE Lucie

1. Finances

a. Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur.

Une subvention de 10 000 € auprès du ministère de l'intérieur va être déposée pour l'achat de matériel dentaire.

b. Décision Modificative N°1 : Budget assainissement

Suite à l'achat d'un nouveau véhicule pour les agents techniques : 4 500 € TTC et reprise de l'ancien véhicule scudo pour 500 € TTC, il convient de réajuster les dépenses sur le budget assainissement :

Article 2158 (autres immobilisations corporelles) : - 3 000 €

Article 218 (achat matériels) : + 3 000 €

c. Souscription d'un emprunt pour les travaux de voirie rue du Poivre

Un marché concernant les travaux rue du Poivre a été signé en 2013, et une première tranche a été réalisée. Il reste la seconde tranche, dont les travaux débuteront début septembre. Le montant restant du marché est de 187 500 € TTC. Afin de financer ces travaux, il est nécessaire de souscrire un emprunt.

Le conseil municipal a décidé de souscrire un emprunt de 187 500 € auprès de la Caisse des Dépôts pour 20 ans, avec un taux d'intérêt de 2,25 %.

2. Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie : modification des statuts concernant la compétence des actions éducatives d'intérêt communautaire

La communauté de communes du Pays de Saint Gilles a apporté une modification sur ses statuts, concernant la prise en compte d'actions éducatives d'intérêt communautaire. L'objectif, à travers cette nouvelle compétence, est de faire supporter par la communauté de communes les actions de soutien pédagogique, culturel ou sportif en milieu scolaire bénéficiant à tous les élèves du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, scolarisés dans des établissements de 1^{er} et 2^{ème} degrés.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la modification des statuts concernant la compétence des actions éducatives d'intérêt communautaire

3. Administration générale

a. Convention commune/Département : manifestation culturelle « la nuit des vitraux »

Le Conseil Général de la Vendée va organiser, 11 octobre 2014, la 2^{ème} nuit des Vitraux. Cet évènement, qui aura pour thématique le vitrail commémoratif de la Première Guerre Mondiale, s'inscrit dans les manifestations soutenues par la Mission du Centenaire. L'Aiguillon sur Vie en fait partie.

Une convention est à signer entre la commune et le département fixant les conditions suivantes :

- Mise à disposition gratuite de l'Eglise au département entre le 29 septembre 2014 et le 12 octobre 2014

- La commune assurera les mesures de sécurité

- Le département assure la coordination générale, scientifique, artistique et technique de la manifestation

- Le coût de la manifestation culturelle est financé en totalité par le département

Le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à signer une convention entre la commune et le département pour la manifestation « la nuit des vitraux »

b. Modification des horaires d'été des agents techniques

Les agents techniques souhaitent modifier leurs horaires d'été (entre le 15 juin et le 15 septembre) en fonction des conditions climatiques : lorsque les températures sont supérieures à 25 °, ils souhaitent embaucher plus tôt le matin, et débaucher plus tôt l'après-midi :

Horaires décalés : 6h30 à 12h30 et 13h 15h

Horaires non décalés : 7h45 à 12h15 et 13h30 à 17h00

Certaines tâches sont à faire tôt le matin, comme l'arrosage.

Ces horaires seraient donc variables, en fonction de la météo.

Ils préviendront par sms Le Maire, Loïc Nault, et Dominique Martineau, adjoint responsable des agents techniques lorsqu'ils modulent leurs horaires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des horaires d'été des agents techniques.

Lorsqu'ils décalent leurs horaires, il est cependant demandé aux agents techniques qu'ils puissent être

joignables par téléphone en cas de besoin, entre 15h et 17h.

4. Questions diverses

a. Camion-Remorque Pizza

Un camion remorque va s'installer à compter du 12 juillet :

- sur le parking du terrain devant le terrain de foot tous les vendredis

- sur le parking de l'ancienne mairie tous les week-ends (samedi et dimanche)

Concernant le parking de l'ancienne mairie, le propriétaire du camion pizza a sollicité la location de l'agence postale pour le branchement de ses frigos, l'utilisation de l'eau et des toilettes.

Le Conseil Municipal a fixé à 100 € la location du local (il faut préciser que son four à pizza est au gaz et est situé dans sa remorque). Un arrêté autorisant la vente et un autre arrêté de stationnement sont faits. Nous lui autorisons l'installation pour 3 mois, à renouveler si besoin.

b. Terrain de foot

Suite à l'arrivée imprévue et massive des gens du voyage sur le terrain de foot le dimanche 29 juin, le terrain de foot a été abîmé. Un devis de remise en état auprès de la société Guy Limoges a été demandé et s'élève à 6 500 € HT. Le conseil municipal se donne encore 8 jours pour voir l'état du terrain (après tonte).

Il est rappelé que l'installation non voulue des gens du voyage est évaluée à la commune :

- 6 500 € HT de remise en état du terrain de foot
- 50,50 heures de travail des agents techniques (tracteur, camion, remorque, sécurité routière, ramassage des déchets)
- 314 m3 d'eau, soit 420 €

La séance est levée à 23 heures

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 et art.2121-11 du CGCT

Le Maire,
Loïc NAULET

Le secrétaire de séance,
Alain MARTINEZ



A handwritten signature in black ink, consisting of stylized letters and a large flourish, positioned to the right of the official seal.